

AVANCEMENT DE GRADE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

COMITÉ TECHNIQUE DU 7 JANVIER 2022

Vu le Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

Rappel, dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines il appartient à l'UCA de décliner sa politique RH en matière d'avancement de grade des enseignants-chercheurs.

Afin de mener une réflexion sur la procédure et les critères de promotion à mettre en œuvre, trois groupes de travail ont été initiés sur le mois de novembre 2021 avec les membres volontaires du CP2E, quatre enseignants-chercheurs de l'INP dont deux de SIGMA. Ce travail avait aussi pour objectif de tendre à une harmonisation des procédures et des critères de promotion entre l'UCA et SIGMA. Les discussions ont abouti à la proposition d'une procédure devant assurer une expertise objective des dossiers des candidats, basée sur des critères assurant un équilibre et une valorisation de toutes les activités des enseignants-chercheurs : formation, recherche et activités administratives. Cependant, la phase locale d'attribution des promotions ne doit pas être considérée comme une seconde chance après la phase nationale (CNU), mais une voie permettant la reconnaissance d'une implication dans des tâches d'intérêt collectif au-delà de l'équilibre nécessaire du dossier. Ce point doit être néanmoins modulé suivant l'ancienneté et le dossier du candidat.

Au lancement de la campagne, un courrier est transmis par le service RH pour informer les candidats éligibles à un avancement de grade, de la procédure et des critères définis par l'établissement (cf. Annexe 1, pour la phase locale).

A la fermeture du dépôt de candidature, les dossiers sont transmis aux Directeurs/Doyens de composantes et Directeurs de laboratoires concernés pour avis (cf. annexes 2 et 3).

Les dossiers des candidats sont examinés par les membres du CP2E et par des membres du CR et de la CFVU, sollicités en fonction de leur discipline et des dossiers reçus, formant trois commissions disciplinaires :

- Commission LLSHS / DEM,
- Commission SVSAE,
- Commission SF/SPI.

Pour chacune des trois commissions, l'évaluation des dossiers des Maitres de Conférence (MCF) sera réalisée par une commission mixte MCF/PR et l'évaluation des dossiers des Professeurs des Universités (PR) par une commission PR.

L'intérêt des commissions mixtes PR/MCF est double :

- Harmonisation des critères entre commissions MCF et commissions PR
- Participation de l'ensemble des membres aux discussions et donc connaissance des éléments justifiant les propositions soumises au CP2E.

Pour les commissions mixtes PR/MCF, les PR déposant un dossier pourront être désignés comme rapporteur dans le cas d'un nombre important de dossiers et si certaines disciplines ne sont pas suffisamment représentées.

Six animateurs (3 MCF, 3 PR) volontaires (ou désignés si absence de volontaire), membres du CP2E, encadreront les différentes commissions :

- Les commissions mixtes MCF/PR par un binôme MCF/PR (afin de garantir l'harmonisation des critères pour les dossiers MCF et les dossiers PR),
- Les commissions PR par un animateur PR.

Les différentes étapes de la procédure proposée sont les suivantes :

1. Phase Nationale : Etude des dossiers pour transmission des avis aux sections CNU :

1.1 Les dossiers des candidats sont transmis par la DRH aux différentes commissions en fonction des sections CNU. Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs (cf. Annexes 4 et 5) hors département de composante et hors laboratoire (ou axe pour « grands » laboratoires) du candidat. Les rapporteurs sont désignés par les animateurs MCF pour les dossiers MCF et par les animateurs PR pour les dossiers PR.

Des fiches de déclaration d'absence de conflits et de liens d'intérêt devront être dûment remplies et signées par chaque rapporteur.

1.2 Chacune des commissions se réunit pour discussions et harmonisation des avis avant transmission aux CNU.

L'ensemble des dossiers des candidats et avis composante/UR seront rendus disponibles pour les membres d'une même commission disciplinaire. Les avis (Très Favorable, Favorable, Réservé) seront émis à partir de ceux mentionnés dans les fiches des rapporteurs et des échanges lors de la réunion.

Les avis « Très Favorable » et « Favorable » seront complétés par un texte synthétisant les points saillants du dossier, rédigé par l'animateur de la commission, en accord avec les membres de la commission.

Pour les dossiers de candidats ayant moins de 4 ans d'ancienneté dans le grade l'information suivante sera transmise au CNU :

« Le CP2E de l'UCA applique la politique de ne pas promouvoir au titre de l'établissement les candidats ayant moins de quatre ans d'ancienneté dans leur grade. ».

1.3 Les propositions d'avis sont soumises à l'avis du CP2E, puis saisies par la DRH sur l'application Electra pour transmission aux sections CNU.

2. Phase locale : Revue des dossiers après transmission des résultats de promotions accordées au titre du CNU :

2.1 L'ensemble des dossiers des candidats non promus ainsi que les avis du CNU les concernant seront rendus disponibles pour tous les membres des commissions.
Les dossiers des candidats seront réexaminés par chacune des commissions disciplinaires qui feront une proposition d'attribution des promotions.

2.2 Une réunion d'harmonisation sera éventuellement organisée (en fonction des dossiers traités) entre commissions lors d'une réunion entre les animateurs et la VP CP2E,

2.3 La proposition des commissions est validée par le chef d'établissement,

2.4 La proposition d'attribution des promotions dans le cadre de la phase locale est soumise à l'avis du CP2E.

2.5 Les demandes de précisions par les candidats non promus seront adressées au service RH. Il leur sera transmis un courrier de réponse, signé du chef d'établissement, mentionnant la synthèse des rapports des rapporteurs du dossier. Ces rapports, documents de travail, ainsi que les noms des rapporteurs, ne seront pas communiqués aux candidats. Les membres des commissions ne pourront communiquer sur les résultats des travaux des commissions qu'après la fin de la campagne.

ANNEXE 1

	DRH - SERVICE GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	Réf. : Gr de travail CP2E nov 2021 Version n° 1.0 Date : 14/12/21
	Lignes directrices de gestion en matière de promotion des enseignants-chercheurs Critères UCA de promotion <i>Ces éléments permettent d'apprécier l'implication du candidat dans des activités d'intérêt collectif et participant au rayonnement de l'UCA. Ils servent de base à l'appréciation des dossiers de candidature par les membres des commissions.</i>	

Vu la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le CT en date du

Les périodes et durées d'exercice relatives aux activités pédagogiques, de recherche et collectives devront être mentionnées avec précision.

1. Activités pédagogiques

- 1) Champ disciplinaire : unité / diversité, niveau(x) d'enseignement et volumes horaires,
- 2) Création d'enseignements,
Création de ressources pédagogiques,
- 3) Actions pour l'innovation pédagogique,
- 4) Participation à des commissions,
- 5) Responsabilités pédagogiques de groupes d'enseignements, de diplômes,
- 6) Actions à l'international (formations dispensées à l'étranger, création de doubles diplômes, ...),
- 7) Actions pour la formation continue et l'alternance,
- 8) Aspect vulgarisation.

2. Activités de recherche

- 1) Implication dans des activités de recherche (production scientifique régulière, adéquation critères science ouverte),
- 2) Responsabilités scientifiques (laboratoire, équipe, ...)
- 3) Responsabilités de programmes de recherche,
- 4) Responsabilités de contrats industriels,
- 5) Encadrement doctoral,

- 6) Rayonnement : participation à des jurys de thèse externes, participation à des comités scientifiques, organisation de conférences/colloques, activités éditoriales et relecture d'articles, actions pour la valorisation,
- 7) Diffusion de la culture scientifique.

3. Activités administratives et collectives

- 1) Distinctions et prix
- 2) Expertises : comités de sélection, AEREA/HCERES, ANR, ANRT, Europe, Région, Etablissement ...
- 3) Responsabilités et commissions locales incluant des tâches administratives en lien avec les formations,
- 4) Responsabilités et commissions nationales,
- 5) Responsabilités et commissions internationales.

Les informations portées sur le dossier de candidature à l'avancement de grade seront certifiées par le Directeur de la composante et le Directeur d'Unité de Recherche.

ANNEXE 2

**Avancement de grade
des enseignants-chercheurs
Campagne 2022
Avis du Doyen/Directeur de l'UFR**

Nom et Prénom du candidat :

Avancement à :

Composante :

Avis du Directeur ou Doyen

- ☐ Très bon engagement
- ☐ Bon engagement
- ☐ Engagement attendu (service enseignement fait)
- ☐ Engagement insuffisant

Commentaires et appréciation globale :

Préciser les activités et responsabilités pédagogiques marquantes et à valeur ajoutée, justifiant l'avis donné. Si avis réservé (engagement insuffisant), préciser les raisons justifiant cet avis.

Nom Prénom, Signature et tampon du doyen / directeur.

ANNEXE 3

Avancement de grade des enseignants-chercheurs Campagne 2022

Avis du Directeur de l'Unité de Recherche

Nom et Prénom du candidat :

Avancement à :

Laboratoire :

Avis du Directeur du laboratoire :

- ☐ Très bon engagement
- ☐ Bon engagement
- ☐ Engagement attendu
- ☐ Engagement insuffisant

Commentaires et appréciation globale :

Préciser les activités et responsabilités scientifiques marquantes et à valeur ajoutée, justifiant l'avis donné. Si avis réservé (engagement insuffisant), préciser les raisons justifiant cet avis.

Signature et tampon du directeur du laboratoire.

ANNEXE 4

2022

Avancement MCF – Grille d'évaluation

Hors Classe ☐ Echelon exceptionnel Hors Classe ☐		Age		HDR		Oui ☐ Non ☐	
Nom et Prénom		Nomination MC		Ech.		Anc. Ech.	
Synthèse de l'évaluation							
Points forts :				Points à renforcer :			
•				•			
•				•			
Avis de l'établissement							
Diplômes				Cursus professionnel			
Thèse		Date, Etablissement, Laboratoire		Dates		Positions successives et lieux	
HDR (si oui)							
CRCT/délégation /détachement							
Mobilité						Observations (dates, lieux, thématiques etc.)	
Géographique		Oui ☐ Non ☐		Thématique		Oui ☐ Non ☐	
						•	
Enseignement initial et continu						Observations et avis (A+, A, B, C)	
Préciser composante, département, disciplines, niveau, volume ...						•	
Création d'enseignements						•	
Ressources pédagogiques							
Innovations pédagogiques							
Participation à des commissions							
Responsabilités pédagogiques...							
Vulgarisation							
Actions à l'international							
Actions pour la formation continue/alternance							
Recherche						Observations et avis (A+, A, B, C)	
Laboratoire						•	
Thèmes						•	
PEDR : Oui ☐ Non ☐ (périodes) (pour information)							
Responsabilités scientifiques (labo, équipe, ...)							
Responsabilités programmes de recherche							
Responsabilité contrats industriels							
Diffusion culture scientifique							
Encadrement			Production scientifique				
Indiquer taux encadrement officiel							
Global		Depuis promotion MCF HC		Global (dont parues dans HAL)		Depuis Nomination MCF (dont parues dans HAL)	
						Depuis promotion MCF HC (dont parues dans HAL)	
M2 (DEA, stages ingé)				Brevets			
Thèses soutenues				Revue internationale/nationales			
Thèses en cours				Conférences internationales			
Autres				Conf invitées			
				Ouvrages			
				Autres			

Rayonnement		
Jurys thèses et HDRs (préciser si rapporteur et aussi interne/externe/international)	•	•
Comités scientifiques et organisation conf.	•	
Reviewer (revues, conférences...)	•	
Valorisation	•	
Activités et responsabilités administratives et collectives		Observations et avis (A+, A, B, C)
Distinctions et prix	•	•
Expertises (CO5, AERES/HCERES, ANR, ANRT, Europe, Région, Etablissement...)	•	
Responsabilités et commissions Locales (préciser si tâches administratives pour formations)	•	
Responsabilités et commissions Nationales	•	
Responsabilités et commissions Internationales	•	
Autres	•	
Pour les promotions à l'échelon exceptionnel uniquement Mentionner au moins 1 action remarquable dans toute la carrière du candidat dans le domaine de l'enseignement		
Action 1 :	•	
Action 2 :	•	

Nom et Prénom du rapporteur :

Corps d'appartenance :

Signature :

ANNEXE 5

2022

Avancement PR – Grille d'évaluation

PR 1 ☐ - PR EX 1 ☐ - PR EX2 ☐		Age		Grade		Anc.	
Nom et Prénom		Nomination au Grade		Ech.		Ech.	
Synthèse de l'évaluation							
Points forts :				Points à renforcer :			
•				•			
Avis de l'établissement							
Diplômes				Cursus professionnel			
Thèse		Date, Etablissement, Laboratoire		Dates		Positions successives et lieux	
HDR (ou DE)							
CRCT/délégation /détachement							
Mobilité						Observations (dates, lieux, thématiques etc.)	
Thématique		Oui ☐ Non ☐		Géographique		Oui ☐ Non ☐	
Enseignement						Observations et avis (A+, A, B, C)	
Préciser composante, département, disciplines, niveau, volume ...						•	
Création d'enseignements		•					
Ressources pédagogiques		•					
Innovations pédagogiques		•					
Participation à des commissions		•					
Responsabilités pédagogiques...		•					
Vulgarisation							
Actions à l'international							
Actions pour la formation continue/alternance							
Recherche						Observations et avis (A+, A, B, C)	
Laboratoire						•	
Thèmes		•					
PEDR: Oui ☐ Non ☐ (périodes) (pour information)							
Responsabilités scientifiques (labo, équipe, ...)							
Responsabilités programmes de recherche							
Responsabilité contrats industriels							
Encadrements		Production scientifique					
Indiquer taux encadrement officiel		Global		Depuis la dernière promotion		Global (dont parues dans HAL)	
						Depuis la dernière promotion (dont parues dans HAL)	
Thèses soutenues						Brevets	
Thèses en cours						Revue internationale/nationales	
HDR						Conf internationales	
Autres						Conf invitées	
						Ouvrages	
						Autres	
Rayonnement							
Jurys thèses (extérieurs uniquement) et HDRs		Président				•	
		Rapporteur					
		Examineur HDR					
		Jurys Internationaux					
Comités scientifiques et organisation conf.							

Reviewer (revues, conférences...)	•	
Valorisation	•	
Activités et responsabilités administratives et collectives		Observations et avis (A+, A, B, C)
Distinctions et prix	•	•
Autres expertises (COS, AERES/HCERES, ANR, ANRT, Europe, Région, Etablissement...)	•	
Responsabilités et commissions Locales (préciser si activités administratives pour formations)	•	
Responsabilités et commissions Nationales	•	
Responsabilités et commissions Internationales	•	
Autres activités remarquables	•	
Pour les promotions Classe Exceptionnelle 2 uniquement Mentionner au maximum 2 actions <u>remarquables</u> dans toute la carrière		
• Action 1 :		
• Action 2 :		

Nom et Prénom du rapporteur :

Corps d'appartenance :

Signature :